

Vers un service public d'accueil de la petite enfance

Déclaration du groupe CFTC

Comment faire évoluer le système d'accueil des jeunes enfants vers un véritable service public d'accueil de la petite enfance, dans le but de mieux concilier la vie familiale et la vie professionnelle des parents, l'égalité entre les femmes et les hommes, tout en répondant aux besoins des enfants, dans le respect des conditions de travail des personnels, de la diversité des propositions économiques et des contraintes financières ?

Les familles qui y ont été confrontées savent que cela relève trop souvent du cassetête, compte tenu de l'insuffisance de l'offre actuelle et du risque que comportent certaines solutions, qui privilégient la rentabilité financière au détriment du bien-être des enfants.

On ne peut donc que saluer la pertinence de cette saisine gouvernementale.

Y répondre, c'est d'abord définir ce que doit être le service public d'accueil de la petite enfance et montrer en quoi le système actuel fait défaut. Selon nos deux co-rapporteuses, celui-ci ne répond pas aux exigences d'égalité, d'accessibilité pour tous, de continuité territoriale et d'adaptation aux besoins de tous les acteurs. En outre, le contrôle auquel on doit pouvoir prétendre n'est pas toujours à la hauteur des enjeux.

Faire évoluer le système actuel vers un véritable service public consiste en premier lieu, à s'accorder sur des objectifs: un droit universel pour tout enfant d'accéder sur l'ensemble du territoire à un accueil de qualité, qui s'inscrive dans le parcours des « mille premiers jours », moment primordial pour sa construction. Le groupe CFTC ne peut que souscrire à cet objectif ambitieux.

L'avis insiste également – et avec raison – sur le fait qu'un véritable service public d'accueil de la petite enfance ne saurait se limiter au simple accueil des enfants de 0 à 3 ans. Il est un des éléments constitutifs d'un vaste ensemble, en interactions permanentes : la PMI qui tient un rôle central, les services pédiatriques et pédopsychiatriques des hôpitaux, l'aide à la parentalité... et dont la coordination doit être renforcée. Il doit également se penser dans le cadre d'une société inclusive, en lien avec les politiques publiques de l'emploi, de lutte contre la pauvreté, la précarité et toutes les formes de discriminations, mais aussi de l'aménagement du territoire...

Enfin, cette évolution ne saurait se concevoir sans moyen humains et financiers capables de répondre aux attentes de tous les acteurs concernés.

L'avis présente 15 préconisations – toutes pertinentes – et la CFTC en retient 3 priorités :

- La préconisation 2 qui recommande d'attribuer la compétence de l'accueil des jeunes enfants aux communes et à l'inter-co, pour plus d'égalité territoriale ;

- La préconisation 3 favorable à la valorisation des métiers à travers la revalorisation salariale, le renforcement des contenus de la formation professionnelle, l'évolution des carrières, la valorisation des compétences et une plus grande mixité ;

- La préconisation 10 qui se prononce pour une rémunération des différents congés à hauteur de 75 % des revenus et leur étalement sur un an.

Le groupe CFTC regrette, cependant, la durée imposée par la saisine. Un sujet d'une telle ampleur, aussi important pour l'avenir des enfants et des familles, aurait mérité davantage de temps pour aller au bout de sa réflexion.

Le groupe CFTC remercie les deux co-rapporteuses pour la qualité de leur travail et votera en faveur de cet avis.